



CHEVROUX NOUVELLES

Publication officielle de l'Administration communale de Chevroux n° 76 – Novembre 2023

Billet de M. Denis Mayor - Municipal

Mon entrée en fonction...

Qui aurait pensé qu'en 2023 je devrais rédiger un petit mot dans le « Chevroux nouvelles » ? Je vous le dis sincèrement, en tous cas pas moi !

Cette candidature n'était pas prévue, mais en voyant la difficulté de trouver quelqu'un pour la Municipalité, je me suis dit que c'était peut-être l'occasion de m'investir pour ma commune. Me basant sur l'expérience de mon papa en tant que Municipal, les bons arguments de Martine et le soutien de Dorothée, c'était parti !

Mon entrée en matière s'est faite en douceur et tout le monde a fait en sorte que je sois à l'aise le plus rapidement possible. Pour cela je tiens à remercier le Syndic, les Municipaux, l'administration et la voirie pour leur accueil chaleureux. Je remercie également les gens qui m'ont fait confiance.

En rédigeant ces quelques mots, j'ai une grande pensée pour ma maman qui, je n'en doute pas une seconde, aurait été très fière de son fils.

Le parcours de ma nomination démontre un problème de société qui ne va aller qu'en s'aggravant : celui du manque d'implication des gens dans la société. J'ai déjà pu constater ce phénomène en étant entraîneur pendant 6 ans au FC Ressudens. Oui, pour ceux qui ne me connaissent pas encore, le foot a toujours été ma passion. Pour trouver des personnes qui s'investissent, ne serait-ce que dans des manifestations organisées par le club, c'était compliqué, sans parler des présences hebdomadaires aux entraînements. ./.

Billet de M. Denis Mayor - Municipal (suite)

Les paroles et l'envie y sont mais les actes font parfois défaut. Il en va de même dans les petites communes. Si nous ne voulons pas devoir un jour intégrer de force une fusion, nous devons rapidement prendre conscience de la nécessité de s'investir afin que notre village reste un endroit où il y fait bon vivre.

Pour mon dicastère, mon premier gros dossier est le renouvellement du système de contrôle du parking du port qui deviendra obsolète pour l'année 2024. Le but est de trouver un système beaucoup plus fiable et qui aura moins d'impact sur nos utilisateurs.

Nous profiterons de ce changement pour revoir tout le concept de parcs du village. Les nouvelles actions permettront, aux services d'intervention d'urgence, l'accès dans chaque rue. C'est pour cela, que dans un premier temps, nous allons remettre de l'ordre dans le parking sauvage.

Le nouveau concept devrait être opérationnel pour la saison 2024.

En conclusion de ce petit mot et avec un peu d'avance, je vous souhaite un Joyeux Noël, de belles Fêtes de fin d'année et tout le meilleur.

Denis Mayor - Municipal



Calendrier des manifestations 2023 - 2024

Novembre 2023

- 3, 5, 8, 11, 12
17, 24 et 25 Soirées théâtrales du Ki-pro'quo - Grandcour
« Frou-Frou les Bains » (vaudeville musical)
- Ve 24 Club des Aînés (14h salle paroisse Grandcour)



Décembre 2023

- du 1^{er} au 24 Fenêtres de l'Avent à Chevroux
(voir page 7 du journal)
- Sa 2 Concert de l'Avent / Chorège : Eglise de Ressudens
- Sa 9 Vente des sapins à Chevroux : dès 10h
& marché de Noël à Missy (dès 10h)
- Me 13 Rencontre né pour lire « Spécial Fêtes »
9h30 Bibliothèque Grandcour
- Sa 16 Repas de Noël des Aînés (à 12h)
& sortie surprise Glisse-Club
- Di 17 Concert de Noël : La Lyre
14h00 Ressudens
- Ve 22 Noël du Culte de l'enfance
(19h30 église Ressudens)



Janvier 2024

- Lu 1^{er}
dès 00h01 Jeunesse Chevroux : tournée traditionnelle pour
souhaiter la nouvelle année aux villageois
- Ma 2 Bal masqué au Restaurant du Port
- Sa 20 & di 21 Week-end Glisse-Club à Anzère
- Ve 26 Club des Aînés (encore à préciser)
- Di 28 Loto de « La Lyre » : Collège Grandcour



Calendrier des manifestations 2024

Février

Ve 2 & sa 3

Soirées Chœur d'hommes Grandcour
& FC Ressudens : souper de soutien



Sa 24 & di 25

Week-end Glisse-Club St-Luc

Ve 23

Club des Aînés (14h salle de Paroisse)

Mars

Sa 9

Sortie Glisse-Club à Adelboden



Di 10

Brunch Arc-en-Ciel : Rueyres-les-Prés



Ve 15 et sa 16

Soirées de « La Lyre » à Vallon

Ve 22

Club des Aînés (14h Salle de Paroisse)

Sa 23

Coup de balai + tartines (9h00) Missy

Avril

Sa 6

Atelier « crucholettes » à Chevroux
& Tournoi pétanque Jeunesse Chevroux



Di 7

Course aux œufs Jeunesse Chevroux



Me 10 au sa 20

Soirées Chœur mixte de Chevroux à
Gletterens



Ve 26

Club des Aînés (encore à préciser)

Mai

Sa 4

Tir obligatoire
& Glisse-Club : vente gâteaux Vully à Grandcour

Me 8 & ve 10

Fête de Jeunesse Chevroux
Tir Abbaye Chevroux



Me 29

Tir Milice Grandcour

Ve 31

Club des Aînés (14h00 loto)
& Fête de Jeunesse Grandcour

Calendrier des manifestations 2024

Juin

- Sa 1 au lu 3 Fête de Jeunesse Grandcour
- Ve 21 au di 23 Fête de Jeunesse Missy
Di 23 & Tir
- Ve 28 Club des Aînés (Course)
& Tournoi de football Junior FC Grandcour
- Sa 29 Balade gourmande FC

Juillet

- Sa 6 Sortie d'été Glisse-Club
& Chœur Mixte Chevroux : kermesse
- Di 21 Slow Up Broye
- Sa 27 CVC Régate Voile d'Or Chevroux
- Di 28 Dîner sous le tilleul Amis de Ressudens
- Me 31 Fête Nationale Missy, St-Aubin et Vallon



Août



- Je 1 Marché artisanal,
tournoi pétanque « La Chevrotine » et
Fête nationale à Chevroux & Grandcour
- Sa 10 & di 11 CVC Régate Vieux bateaux Chevroux
- Di 25 Fête paroissiale
(10h cantine du Port Chevroux)



Septembre

- Me 4 **Calendrier sociétés des 3 villages**
19h30 Chevroux
- Sa 14 & di 15 CVC Régate clôture Chevroux



Décembre

- Sa 7 Noël villageois Missy



Grillades des Seniors de Chevroux

Mercredi 30 août 2023 les Seniors ont été invités à partager une grillade offerte par la Commune, fort appréciée ; à renouveler.



Fenêtres de l'Avent 2023 à Chevroux

Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi	Dimanche
				★ 1 Eric et Fabienne Bonny-Hurni Fin de Non Champs 5	★ 2 Famille Roux Rue du Collège 2	★ 3 Chloé et Stéphane Duruz Rue du Perpétuels 12
4	★ 5 Jeunesse Chevroux Halle de dépôt / déchetterie	★ 6 Familles Rousseau, Julian et Bossel Route du Village 9	7 Anne Françoise et Olivier Wolf Rue des Pêcheurs 9	★ 8 Alexandre & Anna Bonny Rue du Battoir 6	★ 9 Collectif de la Motte Motte 5 * 19h St-Nicolas	★ 10 Nicole et Marcel Graber Route du Village 10
11	★ 12 Bernhard Herzog et Susanne Ducommun Rue des Pêcheurs 4	13	★ 14 Famille Béatrice Wolf Chemin du Passoir 3	★ 15 Catherine et Charles Edouard Bonny Rue du Lac 12	★ 16 BioSaule sàrl Victoria et Mikaël Cantin Place de l'Eglise 2	17
18	★ 19 Truffer Noella et Verney Florine Rue du Lac 10	20	21	★ 22 Rahel et Lucas Thévoz Rue de la Motte 13	23	★ 24 Commune de Chevroux Cour du collège **
25						

Cette année pour encore plus de festivités, le collectif de la Motte accueillera le « St-Nicolas » * samedi 9 à 19h.

Afin de clôturer les fenêtres de l'Avent, la commune aura le plaisir de vous accueillir ** dimanche 24 de 10h à 14h. Une animation familiale sera organisée autour de l'école durant le temps de la collation.

Les collations sont indiquées par une ★

Joyeuses Fêtes

Fête Nationale 1^{er} août 2023



La Municipalité en compagnie de M. Daniel RUCH - orateur invité et Mme Véronique Gut - Présidente du Conseil général



Fête Nationale 1^{er} août 2023 (suite)



Les porte-drapeaux des sociétés locales et de la commune

Le cortège emmené cette année par « l'Instrum » de Payerne



Félicitations aux habitants de Chevroux qui fêteront leurs 80 ans et plus en 2024



Madame	Roselyne BONNY	19.02.1930
Madame	Yvette BONNY - VERDON	24.01.1932
Madame	Marlyse MAYOR	24.11.1932
Madame	Andrée BONNY – CORBAZ	08.10.1934
Madame	Colette VOLLERT	04.06.1935
Monsieur	Ernest ROUX	03.01.1936
Monsieur	Philippe MAIRE - KRAFT	03.09.1936
Madame	Ginette MAIRE - KRAFT	02.11.1936
Monsieur	Charles-André KRAFT	26.09.1937
Madame	Anita WOLF	04.02.1938
Monsieur	Roland BONNY	25.06.1938
Madame	Béatrice-Josée OBERHOLZER	18.09.1938
Monsieur	Daniel BLOCH	03.01.1941
Madame	Margareta THEVOZ	18.05.1941
Madame	Olga BONNY	04.07.1941
Madame	Lisette FORNALLAZ	05.07.1941
Madame	Jacqueline CRUCHON	13.07.1941
Madame	Rita SCHELKER	27.08.1941
Madame	Maja GROSSEN	30.01.1942
Madame	Francine BONNY	07.02.1942
Madame	Jacqueline PRADERVAND	07.03.1943
Madame	Thérèse ROUX	10.03.1943
Monsieur	Jean-Claude WELLHAUSER	09.02.1944
Madame	Françoise MARCUARD	11.05.1944
Madame	Roseline BONNY	30.05.1944
Monsieur	Jacques TARDENT	31.12.1944

Club des Aînés Chevroux, Grandcour, Missy

Programme de la saison 2023 - 2024

Séance en principe le dernier vendredi du mois de 14h à 16h à la salle de Paroisse de Grandcour (sauf en décembre où le repas de Noël aura lieu le samedi 16 décembre à midi)

24 novembre 2023 Animation musicale - René Hoffmann

16 décembre 2023 Repas de Noël

26 janvier 2024 Directives anticipées - Martine Roux

23 février 2024 Femmes dans la résistance - Michel Doleires

22 mars 2024 Gestion de l'eau : village de Zitenga au Burkina Faso - Edmond Kiener

26 avril 2024 Programme encore à préciser

31 mai 2024 Loto

28 juin 2024 Course

Président : Jean-Claude Pradervand (079 212 29 72) jcprad@bluewin.ch

Caissière : Margrit Thévoz (079 733 39 42) margrit.thevoz@bluewin.ch

Secrétaire : Josette Quillet (079 390 29 66) quilletjo@hispeed.ch



Nouveaux citoyens



Chevroux a l'honneur de compter trois nouveaux jeunes citoyens qui ont atteint leur majorité civique cette année

Emma Kolly, née le 11.05.2005
Cloé Marmier, née le 01.07.2005
Audrey Mayor, née le 21.11.2005

et un jeune habitant, qui atteindra sa majorité en 2024 :

Olivier Lewandrowski, né le 28.07.2006

La Municipalité de Chevroux est heureuse et fière de pouvoir les compter parmi ses jeunes citoyens, à cette étape importante de leur vie.

La Municipalité

Le SDIS Broye - Vully recrute



LE SDIS BROYE-VULLY
RECRUTE



? Plus d'informations

118-info.ch



www.sdis-broye-vully.ch



info@sdis-broye-vully.ch

Sapins de Noël

Distribution des sapins de Noël :

Samedi 9 décembre 2023

**de 10 h 00 à midi à la halle
multifonctions.**

Nous vous rappelons le **décal** pour
réserver votre arbre fixé au
25 novembre 2023.

N'oubliez pas de faire de nécessaire.

Comme les années dernières, des sapins de Noël seront à disposition de la population (1 par ménage), contre la modique somme de **CHF. 5.- l'arbre** (coût des arbres supplémentaires : CHF. 30.- / pièce) ; cette année, le gain sera converti en cadeaux qui seront distribués aux enfants hospitalisés au HIB durant les Fêtes.

Nous nous réjouissons de votre passage.

La Municipalité



Fermeture des bureaux en fin d'année



La Bourse communale, le bureau du port et le
Greffe municipal seront fermés :

**Vendredi soir 22 décembre 2023 ;
réouverture lundi 8 janvier 2024**

Merci d'en prendre bonne note.

Arbre des 7 ans à Chevroux

Samedi
4 novembre 2023
à Chevroux

la plantation de
« L'Arbre des 7 ans »
avec les élèves
concernés et leurs
parents



La Lanterne Magique de Payerne

Depuis septembre 1996, neuf fois par année, La Lanterne Magique de Payerne, association à but non-lucratif et reconnue d'utilité publique, offre aux enfants âgés de 6 à 12 ans domiciliés dans la région de découvrir un film au cinéma Apollo de Payerne.



Pour un prix modeste (CHF. 40.– pour le 1^{er} enfant de la famille, CHF. 30.– pour le 2^{ème} et gratuit pour les suivants), la Lanterne Magique propose une documentation minutieuse, un journal illustré et des films sélectionnés avec soin, montrés dans une vraie salle de cinéma. En outre les projections sont toujours précédées d'une animation théâtrale, jouée par trois comédien-nes professionnel-les, visant à mettre en avant différents aspects importants du film au programme.

Par cette approche didactique et ludique, La Lanterne Magique permet aux enfants d'appréhender et de comprendre les images que nous consommons chaque jour. Cette éducation leur permet de développer un sens critique et de se construire une riche culture cinématographique.

Allez découvrir le site internet, fourmillant de renseignements :
www.lanterne-magique.org/clubs/payerne/



Conférence de M. Olivier Duruz - Archiviste

Sous l'égide de la Commission culturelle de Grandcour, notre Archiviste M. Olivier Duruz aura l'occasion de redonner la conférence « *Chevroux et son lac* » qu'il avait présentée lors des Fêtes du Port en 2022...

avis aux amateurs !



*Chevroux et son lac,
histoire régionale et corrections des eaux du Jura*

MARDI 16 JANVIER 2024 à 20H.00
Maison de Ville de Grandcour, Salle du Conseil

Conférence donnée par M. Olivier Duruz,
Archiviste communal de Chevroux

Réception Nouveaux habitants

Le samedi 30 septembre 2023 la commune a invité les nouveaux habitants, en compagnie des habitants déjà établis pour faire connaissance, en présence de membres de la Municipalité et représentants de diverses associations et sociétés du village et environs, qui se sont présentés aux participants.

A cette occasion une magnifique et délicieuse paëlla a régalé les papilles de tous.



Elagage des arbres et haies

La Municipalité rappelle à **tous les propriétaires fonciers, fermiers et locataires d'une place au camping**, qu'ils ont l'obligation de procéder à l'élagage des arbres et haies, faute de quoi les contrevenants seront dénoncés et cette tâche sera exécutée d'office, à leurs frais, selon l'article 15 du règlement d'application du 19 janvier 1994 et de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes.

Emondage des haies :

- a) à la limite des propriétés ;
- b) à une hauteur maximale de 60 cm lorsque la visibilité doit être maintenue et 2 mètres dans les autres cas.



Elagage des arbres :

- a) au bord des chaussées, à 5 mètres de hauteur et à 1 mètre à l'extérieur ;
- b) au bord des trottoirs, à 2,50 mètres de hauteur et à la limite de la propriété.

Les propriétaires de fonds sur lesquels court un ruisseau, ou riverains d'un ruisseau, sont tenus de le nettoyer régulièrement, afin que l'écoulement des eaux s'effectue sans difficulté.

Les dispositions de la loi à ce sujet sont applicables toute l'année.

Ces mesures sont également applicables aux propriétaires de parcelles forestières, en limite des chemins communaux.

La Municipalité exige donc que ces travaux soient faits au plus tard jusqu'au 31 janvier de l'année suivante, faute de quoi ils seront exécutés aux frais des propriétaires.



La Municipalité

Déblaiement de la neige

La Municipalité pense également utile de rappeler à tous, mais surtout aux automobilistes, la teneur de l'article 20, alinéa 3 de l'Ordonnance fédérale sur les règles de la circulation :



- ◆ Les conducteurs ne laisseront pas leur véhicule sur des places ou des voies publiques s'ils peuvent prévoir que l'enlèvement de la neige en serait gêné ;
- ◆ La Municipalité décline toute responsabilité pour des dégâts qui pourraient être occasionnés à des véhicules par des engins de déneigement et de sablage ou par des amas de neige provoqués par le passage des chasse-neige.

Entretien des trottoirs et des entrées de propriétés

- ◆ Bien que plusieurs propriétaires déblaient la neige devant leurs bâtiments, nous rappelons qu'ils sont également tenus de procéder à l'enlèvement immédiat de la neige ou de la glace amoncelée sur les trottoirs de leur propriété ;
- ◆ Quant aux entrées de propriétés privées, chacun est responsable de l'enlèvement de la neige et de la glace ;
- ◆ Toutefois, dans les deux cas précités, il est strictement interdit de déverser la neige sur la voie publique.



Pour le bien de tous, nous espérons que chacun se conformera de bonne grâce aux présentes prescriptions.

Attention aux hérissons et autres petits animaux



Abris dans de petites structures :
par exemple tas de branches et de feuilles

Les hérissons ont besoin de cachettes telles que des haies, des creux de toutes sortes ainsi que des tas de branches et de feuilles pour leurs quartiers de jour ou d'hiver. Un tas de branches et de feuilles pour protéger les hérissons du gel est rapidement créé. Les insectes, les vers et les orvets aiment aussi s'y cacher.

Que faire si l'on rencontre un hérisson en plein hiver?

Si vous rencontrez un hérisson en déplacement lors d'une période de gel persistant, vous devriez l'aider. Son comportement peut indiquer qu'il est blessé, malade ou amaigri et qu'il a besoin de soins.

Afin de vous assurer de son état de santé, prenez contact sans tarder avec une station de soins aux hérissons, la protection des animaux ou un-e vétérinaire. L'association « Pro Hérissons » recense les stations les plus proches de chez vous. Le ou la spécialiste vous indiquera comment procéder. Les hérissons sont des animaux sauvages et sont protégés dans toute la Suisse



Plusieurs associations aident et apportent leur soutien à ces petits animaux, n'hésitez pas à les soutenir

www.pronatura.ch/

www.pro-igel.ch

Prévention de la Police

La Prévention suisse de la criminalité (PSC) a débuté le 2 octobre dernier une campagne « N'hésitez pas, raccrochez » sur les appels chocs.

Dans cette escroquerie, l'auteure annonce au téléphone à la victime qu'une de ses proches se trouve dans une situation délicate et qu'il faut débloquer des fonds en urgence afin d'arranger la situation. Les escrocs arrivent à leurs fins en profitant du choc que produit la nouvelle sur la victime. Aussi, les escrocs ciblent particulièrement les personnes âgées.

ON RACCROCHE = PAS DE CHOC !

Plus de détails et autres informations sur le site :

www.votrepolice.ch



VOTREPOLICE

Recensement des chiens

En application des règlements cantonaux, la Municipalité informe les propriétaires ou détenteurs de chiens qu'ils sont tenus de les déclarer jusqu'au 31 janvier 2024 à l'administration communale.

Cela concerne les chiens :

- ◆ Acquis en 2023 ;
- ◆ Nés en 2023 et restés en leur possession ;
- ◆ Morts, vendus ou donnés en 2023, pour radiation ;
- ◆ Et ceux qui n'ont pas encore été annoncés.



Pour rappel : tous les chiens doivent porter une puce électronique (s'adresser à un vétérinaire), ainsi qu'un collier et médaille indiquant : n° téléphone, nom et adresse du détenteur.

Le Bureau communal vous remercie d'avance de votre aide et collaboration.

Cimetière - Entretien des tombes

Comme vous le savez déjà, notre cimetière est « particulier » en terres protestantes. Il n'est pas éloigné de l'église ou, comme parfois, carrément en dehors du village, non. Malgré l'arrêté cantonal de 1812, il est et restera au cœur du village, autour de l'église.



De plus, sa surface est suffisamment grande pour qu'actuellement les tombes les plus anciennes aient près de 50 ans alors qu'il est possible de désaffecter après 25 ans seulement.

Ce lieu de mémoire et de recueillement est devenu, au fil des années, un « beau jardin » avec de bien jolis aménagements créés par notre équipe de la voirie. Deux bancs permettent de s'asseoir et de se recueillir auprès des proches disparus ou lors de cérémonies.

Avec le temps, les habitudes changent. Lors d'un décès, la pratique de la crémation devient de plus en plus fréquente et la dispersion des cendres est en augmentation, elle aussi. De ce fait, le nombre de tombes n'augmente pas au même rythme que les décès. Il est donc fort probable que bon nombre de celles que nous voyons aujourd'hui subsistent encore bien des années dans le cimetière.

Avec le changement de pratique funéraire, une autre évolution se fait largement sentir : si les tombes les plus anciennes ont 50 ans, les proches qui les entretenaient au début ont aussi vieilli. Les générations suivantes ne se sentent pas toujours concernées et ne pensent pas ou n'ont pas envie de s'occuper des tombes des aïeux.

Aussi, avec le temps, certaines d'entre elles sont délaissées pour toutes les raisons précitées et bien d'autres encore.

J'avais donc à cœur de trouver une solution qui propose un soutien aux familles qui le désirent tout en préservant le bon entretien général du cimetière. Nos employés communaux sont chargés de l'entretien des allées, du gazon et des aménagements du « décor » mais pas de l'entretien des tombes.

Cimetière - Entretien des tombes (suite)

L'idée est donc venue de disposer d'une ressource extérieure aux engagements communaux et c'est tout naturellement auprès de Mme Marie-Noëlle Cuany et son atelier floral « **Quand les fleurs s'emmêlent** » que je suis allée chercher cette solution.

Dès à présent, vous pourrez donc prendre contact avec Marie-Noëlle qui se tient à votre disposition pour l'entretien des tombes que vous ne pouvez ou ne souhaitez pas entretenir vous-même. Vous discuterez ensemble de la manière, de la fréquence et du budget de façon tout à fait privée.

Contact : Marie-Noëlle Cuany, « Quand les fleurs s'emmêlent »,
079 661 32 86

« Dans les cimetières, ce que l'on met en terre, ce sont des sourires de toutes les couleurs » Christian Bobin

Avec mes douces pensées

Martine Roux
Municipale

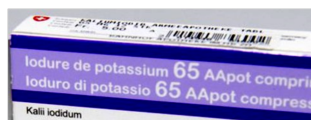


Comprimés d'iode - rappel

Avis d'arrêt de la distribution directe dans les communes
(effectuée jusqu'à présent par les bureaux du contrôle des habitants)

La centrale nucléaire de Mühleberg étant en cours de démantèlement cette distribution n'est plus nécessaire.

La population a été informée individuellement de la suppression de la distribution directe.



Du 2.10.23 au 2.12.23, une hotline téléphonique est en service du lundi au samedi de 8h à 18h (0848 44 22 00)

www.comprimesiode.ch

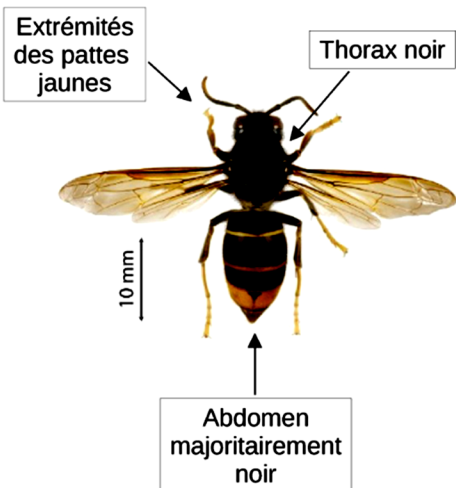
Lutte contre le frelon asiatique

La Fédération Vaudoises des sociétés d'Apiculture, de concert avec l'Unil et le Prof. Daniel Cherix ont mis en place un plan d'action pour la diffusion d'informations destinées à la lutte contre le frelon asiatique.

Toute observation de cet insecte est à annoncer sur le site :

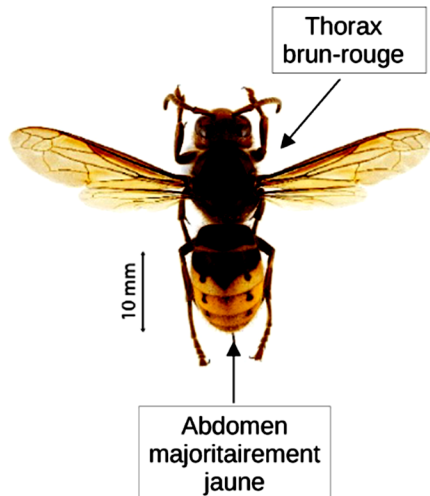
www.frelonsasiatique.ch

Frelon asiatique
Vespa velutina
à signaler



En vol : insecte globalement noir

Frelon européen
Vespa crabro



En vol : abdomen jaune bien visible



Abeille domestique
(*Apis mellifera*)



Bourdon terrestre
(*Bombus terrestris*)



Guêpe commune
(*Vespula vulgaris*)



Frelon européen
(*Vespa crabro*)



Frelon asiatique
(*Vespa velutina*)